DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	17 janvier 2023	17 janvier 2023
23	20	20 + 2		

Délibération 2023_01_13: Ouverture d'un poste adjoint administratif

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 23 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

<u>Membres présents</u>: Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP, Claude LAROCHE.

Membres absents non représentés : Fanny GRIMAUD

<u>Membres absents représentés :</u> Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu L313-1 du code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire informe que suite à une publicité pour un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, celui-ci n'a pas été pourvu, faute de candidats ayant le concours permettant d'accéder à ce poste.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour créer un poste d'adjoint administratif permettant de pouvoir recruter plus facilement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- Ouvre un poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 – 200080091 20230123 – 2023_01_13	Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus. Pour extrait conforme. SAINT-PIERRE-LA-NOUE Le 30 janvier 2023. Le Maire	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 31/01/2023	Cr. Mines	
Rendu exécutoire le 01 / 02 / 2023	Denis DUBOURGNOUX	

